



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de Serraval s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVALLEREAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 14

Résultats des votes	Pour : 14	Contre :	Abstention :
---------------------	-----------	----------	--------------

Présents : M. Yvan BREUILLOT, Mme Annick CHALANSONEX, Mme Maeva CHIROL, M. Pascal CHEVALLEREAU, M. Alexandre DESTREM, M. François Régis GARBIT, Mme Nathalie MASSART, M. Baptiste MERMILOD, Mme Valérie ORGE, M. Olivier PAILLOT, Mme Corinne SAUVE, Mme Adeline TOULORGE, M. Olivier VINCENT.

Absents excusés : M. Marc PORRET, Mme Nicole THABUIS

A donné pouvoir :

Mme Nicole THABUIS à Nathalie MASSART

M. Alexandre DESTREM est élu secrétaire de séance.

DEL_06292026	<u>Objet</u> : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYANE (SYNDICAT DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE ET DES ENERGIES)
--------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du SYANE ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les membres représentant la commune au sein du comité du SYANE ;

Considérant que la commune dispose d'un siège de représentant au sein du comité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que le vote se fera par scrutin public à main levée ;
- **DESIGNE** Monsieur Pascal CHEVALLEREAU, maire, pour siéger au conseil syndical du SYANE ;

- **PRECISE** qu'il exercera son mandat pour la durée du mandat municipal, conformément aux statuts du SYANE et à la réglementation en vigueur ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à sa prise de fonction.

Le deux avril deux mille vingt-six.

Le Maire,
Pascal CHEVALLERAU

Le secrétaire de séance,
Alexandre DESTREM



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le

- de sa publication le

Le Maire,

Pascal CHEVALLERAU

16 AVR. 2026 16 AVR. 2026

